



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 52

Votants : 70 (dont 18 procurations)

N°24

OBJET :

JEUNESSE

PASS'AGGLO

MISE À JOUR DU
DISPOSITIF

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 13 DEC. 2021

Publiée ou notifiée

le : 13 DEC. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment la compétence « Enfance-Jeunesse »,

Vu les délibérations n°18A et n°18B du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018, créant le dispositif « Pass Agglo » pour l'année scolaire 2018-2019,

Vu la délibération n°18 du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 modifiant la valeur du « Pass'Agglo » pour l'année scolaire 2019-2020,

Vu la délibération n°23 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020 mettant à jour le dispositif pour la période 2020-2021,

Vu l'examen par la commission n°3 du 9 novembre 2021,

Considérant que le dispositif « Pass-Agglo » est composé de deux types de prestations, s'agissant à la fois d'une aide financière communautaire pour ses détenteurs, mais également d'avantages permettant d'aller au-delà des prestations proposées à ses détenteurs (réductions, avantages flash aux détenteurs du pass, aides au financement de projets..),

Considérant qu'il était nécessaire d'adapter et de moderniser ce dispositif afin d'être en adéquation avec les attentes du public cible des 11-18 ans, tout en renforçant sa proximité avec les acteurs associatifs ou institutionnels du territoire, en adaptant le support à un usage modernisé et dématérialisé, qui ne soit pas limitatif pour les usagers,

Considérant la volonté politique de maintenir la cible des 11 à 18 ans domiciliés dans l'une des 39 communes de l'agglomération, ainsi que les conditions de ressources qui prévalaient jusqu'en 2016 pour la tarification,

Considérant que le dispositif doit permettre de favoriser la pratique sportive et les activités socio-culturelles, en étant souple dans son utilisation, parfaitement identifiable par les jeunes, et utilisable comme un label,

Considérant qu'il convient de préciser les conditions d'utilisation du « Pass'Agglo »,

Propose au Conseil Communautaire :

- De confirmer la valeur du « Pass'Agglo » à 70 €, utilisable et librement fractionnable auprès de l'ensemble des partenaires du dispositif pour leur permettre de financer une inscription dans un établissement ou une association culturelle ou sportive du territoire, de bénéficier de réductions pour des manifestations et/ou activités culturelles ou sportives du territoire, ou bien encore de financer l'achat de prestations culturelles ou sportives,

- Que ce « Pass'Agglo » soit mis en vente sur le portail « familles » de Vichy Communauté à concurrence de 1 000 unités par année scolaire,

- De permettre aux détenteurs du « Pass'Agglo » de l'utiliser sur les équipements sportifs gérés par Vichy Communauté, avec une déduction immédiate sur le solde de leur « Pass'Agglo ». Une régularisation trimestrielle sera réalisée sur les régies des équipements sportifs dès réception de l'état récapitulatif de la plateforme de gestion des soldes des cartes « Pass'Agglo »,

- De maintenir le barème de prix du Pass'Agglo, de 4 €, 8 € et 12 € en fonction des revenus de la famille et du nombre de parts dans le foyer, selon les revenus N-2 des familles,

- De mettre à jour les tranches de revenu :

Nombre de Parts	Revenus CAF inférieur à	Revenus CAF compris entre		Revenus CAF compris entre	
	4 €	8 €		12 €	
1	11 098 €	11 099 €	16 647 €	16 648 €	16 800 €
1,5	14 061 €	14 062 €	21 092 €	21 093 €	25 200 €
2	17 025 €	17 026 €	25 538 €	25 539 €	33 600 €
2,5	19 988 €	19 989 €	29 982 €	29 983 €	42 000 €
3	22 951 €	22 952 €	34 427 €	34 428 €	50 400 €
3,5	25 914 €	25 915 €	38 871 €	38 872 €	58 800 €
4	28 877 €	28 878 €	43 316 €	43 317 €	67 200 €
4,5	31 840 €	31 841 €	47 760 €	47 761 €	75 600 €
5	34 803 €	34 804 €	52 205 €	52 206 €	84 000 €
6 et +	2 963 € par part supplémentaire				

- De réserver l'accès au dispositif à la date de son acquisition aux jeunes âgés de 11 à 18 ans, pour les familles ou jeunes dont le quotient familial est inférieur à 1 400 €, domiciliés sur les communes de Vichy Communauté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Adopte ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 2 décembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Signé électroniquement par
Frédéric AGUILERA



A Vichy, le
09/12/2021

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N°24 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE
2021 JEUNESSE - PASS'AGGLO - MISE À JOUR DU DISPOSITIF

.....

Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 13/12/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 02DEC2021_24

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211202-02DEC2021_24-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 24.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_24-DE-1-1_1.pdf)